



CONSEIL MUNICIPAL 11 DECEMBRE 2020

EXTRAIT PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS SERVANT DE COMPTE-RENDU

L'an deux mil vingt, le 11 décembre à 19 heures 30, le Conseil municipal de la Commune de Nancray s'est réuni sous la présidence de Monsieur Vincent FIETIER, Maire.

Présent-e-s : Mmes et MM. David BOURDIER - Philippe BRECHENMACHER - Sylvie CATTET – Vincent FIETIER - Annette GIRARDCLOS – Aline GUY-CHAUVILLE – Stéphane HAEHNEL – Patrick JEHL – Barbara KURTZMANN - Nathalie LANTENOIS – Guy RENOUD – Frédéric SALVI – Bettina TROUDE – Esther VOUILLOT

Excusé : M. Stéphane SAUCE

Pouvoirs :

M. Vincent FIETIER ouvre la séance du Conseil municipal, il constate que le quorum est atteint.

Désignation d'une secrétaire de séance

M. Guy RENOUD est désigné secrétaire de séance à l'unanimité.

DELIBERATION :

Caisse d'Epargne – Réaménagement du prêt n° 9957756

La situation financière de la Commune, dégradée par un endettement trop lourd depuis plusieurs années, risque de devenir très mauvaise à court terme. Aussi, il convient de

trouver plusieurs solutions pour ralentir la dégradation des résultats financiers parmi lesquelles figure l'allègement du poids des annuités sur le budget. Dans ce but, la Commune a mené plusieurs négociations avec ses créanciers, dont la Caisse l'Epargne. Cette banque a proposé une offre pour le prêt n° 9951756 en cours, aux conditions suivantes:

- Montant : 549.533,18 euros
- Durée : 16 ans et 3 mois
- Date de départ : 25 février 2021
- Date de dernière échéance : 25 mai 2037
- Taux fixe trimestriel de 2,40%
- Amortissement progressif du capital
- Périodicité de versement : trimestrielle
- Frais d'avenant : 550,00 euros

Ce changement sera valable à partir du 25 février 2021, date de la dernière échéance avec le prêt actuel.

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L 2337-3,

Considérant que les collectivités locales et leurs établissements publics ne peuvent souscrire des emprunts dans le cadre de leur budget que pour financer des opérations d'investissement,

Considérant que c'est à l'assemblée municipale qu'il revient de prendre la décision en la matière, à moins qu'elle ne soit déléguée au Maire,

Après en avoir délibéré, il est proposé au Conseil municipal :

- D'accepter l'offre de la Caisse d'Epargne pour le réaménagement du prêt n° 9957756 en cours.
- D'autoriser le Maire à signer le contrat de prêt et tout document relatif à ce dossier

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus mentionnés.

M. Vincent FIETIER explique que ce changement sera valable à partir du 25 février 2021, date de la dernière échéance avec le prêt actuel. On passera d'un remboursement annuel de 52 000 euros à 41 000 euros, soit une économie de 11 000 euros/an pour ce prêt. Cumulée avec les autres prêts renégociés, cela fait une économie annuelle de 46 000 euros environ. En contrepartie, l'endettement est plus long. Ce prêt de la Caisse d'Epargne est allongé jusqu'en 2037, mais un autre emprunt est étalé jusqu'en 2041.

M. Frédéric SALVI remarque que c'est un bon choix pour faire face à notre problème actuel, mais la fin de l'endettement est repoussée de 2032 à 2041, ce qui impactera plusieurs mandats municipaux à venir.

Ce réaménagement des différents prêts, dont ce dernier auprès de la Caisse d'épargne paraît plus raisonnable vu le contexte actuel.

Le Conseil municipal approuve la délibération à l'unanimité.

Questions diverses

Vente de la salle Tatu.

M. Vincent FIETIER explique qu'un local technique, indispensable pour le chauffage du presbytère et de la salle Tatu, se trouve dans la salle Tatu.

Deux possibilités se présentent :

- soit le futur propriétaire achète et utilise l'énergie produite par la chaufferie communale moyennant un paiement de charges;
- soit le futur propriétaire n'accepte pas tel quel le système actuel et il faudra réaménager un dispositif de chauffage pour le presbytère.

Mme Barbara KURZMANN a présenté une proposition d'achat pour la salle Tatu. Elle a visité les locaux et rencontré le Maire le samedi 5 décembre, avec son compagnon et un chauffagiste. Mme Barbara KURZMANN a formulé une proposition d'achat par écrit pour un montant de 90 000 €. Elle accepte la servitude nécessaire pour le chauffage et demande quatre places de parking sur le domaine communal pour l'euro symbolique afin de créer deux appartements dans le bâtiment actuel.

Le Maire rappelle que des discussions avaient déjà commencé avec le Diocèse pour la vente de l'ensemble immobilier presbytère et salle Tatu. Ce vendredi 11 décembre après-midi, Vincent FIETIER et Philippe BRECHENMACHER ont rencontré l'économiste du Diocèse en compagnie d'un expert professionnel du bâtiment. L'économiste présente une proposition d'achat de l'ensemble pour la somme de 220 000 euros. Cette proposition sera discutée avec le Diocèse le vendredi 18 décembre 2020.

Mme Barbara KURTZMANN et M. Patrick JEHL, intéressés, quittent temporairement la séance.

Deux options se présentent :

- En scindant l'ensemble en deux lots, vente du presbytère au Diocèse et vente de la salle Tatu à Mme Barbara KURTZMANN, la Commune gagne 20 000 euros mais perd définitivement l'usage de la salle. Les questions juridiques et financières complexes devront être réglées, en particulier pour le chauffage et la mitoyenneté. Cette question entraînera des frais.
- En vendant le lot au Diocèse, le produit de la vente est un peu plus faible mais la salle Tatu pourra être utilisée exceptionnellement par la Commune et, surtout, les locaux actuels du catéchisme lui reviendront et pourront être utilisés pour les activités associatives actuellement installées dans la salle Tatu.

Pour rappel, la salle Tatu a été édifiée par les paroissiens au lendemain de la 2^{ème} guerre mondiale. Beaucoup d'habitants du village se sont alors investis et mobilisés pour sa construction (construction réalisée avec les pierres du château). Son 1^{er} étage était utilisé pour les activités paroissiales, dont le catéchisme. Il y a une dizaine d'années, cette activité a été déplacée dans les anciens locaux scolaires attenants au bâtiment de la mairie et le 1^{er} étage a été fermé au public.

Bien sûr, l'approche financière est importante. Si la vente se réalise en deux lots, la vente pourrait apparemment rapporter 20 000 euros supplémentaires à la Commune, mais le manque-à-gagner des 4 places de stationnement avec une amodiation de 15 ans serait d'environ 3 000 euros, soit une perte 12 000 euros sur cette marge. De plus, les conditions de cession de ces places vont créer un précédent dans la Commune.

Enfin, l'élaboration de tous les documents nécessaires à la régularisation du partage sera à la charge de la Commune.

Après discussion, l'option de vendre en un seul lot, correspondant à la proposition du Diocèse est retenue par les douze membres du Conseil Municipal présents.

Barbara KURZMANN et Patrick JEHL réintègrent la salle et sont informés de la décision prise. Le Maire remercie Barbara KURZMANN de sa proposition.

La suite de ce dossier sera communiquée lors du prochain Conseil municipal.

Boîtes à chaussures

Annette GIRARDCLOS informe que 65 boîtes à chaussures cadeaux ont été collectées la semaine précédente, dans le cadre de l'opération caritative lancée pour Noël. Bravo et merci à tous les donatrices et donateurs ainsi qu'à l'équipe du CALN à l'initiative de l'action dans le village.

La séance du conseil est levée à 20h30

Le Secrétaire de séance
Guy RENOUD



Le Maire
Vincent FIÉTIER

